

Le service Trajet santé de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie facilite mes transports médicaux de longue distance

Vous avez reçu un **accord de prise en charge de votre transport**,
pour un rendez-vous médical :
l'Assurance Maladie vous propose un nouveau service,
« Trajet santé de l'Assurance Maladie ».



L'ASSURANCE MALADIE FACILITE MES TRANSPORTS DE LONGUE DISTANCE

SÉCURISÉ 🗝️ : un service dédié à la réservation et au paiement de vos transports pour soins

SIMPLE : réservez votre billet de train/avion/bateau en ligne sur

<https://servicetrajetsanteassurance maladie.fr> ou par téléphone au **01 41 95 65 34**

RAPIDE : recevez votre billet par mail ou courrier

ÉCONOMIQUE : vous ne payez pas votre billet ou seulement une partie de celui-ci selon le taux de prise en charge

PRATIQUE : plus besoin de transmettre vos justificatifs

En pratique

Les étapes pour vous rendre à votre rendez-vous médical :



- Vous avez reçu un accord de prise en charge de transport de la part de votre CPAM



- Pour commander votre billet :
 - En ligne sur le site :
 - <https://servicetrajetsassurance maladie.fr> (7 jours/7)
 - Par téléphone : **01 41 95 65 34**, du lundi au vendredi de 9h à 18h30 (appel non surtaxé – coût d'un appel local)



- Notre opérateur s'occupe de la réservation de votre billet selon vos besoins



Bon à savoir...

Attention, le compte doit être créé avec le nom du bénéficiaire des soins.

Pour vos demandes de prise en charge, demandes de remboursements...
Rendez-vous sur ameli.fr

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

CORSE-DU-SUD